

ÉDITORIAL

par Marc SAUTEL, Président de l'AJI et Directeur de la publication

L'année 2013 va s'ouvrir avec le débat au parlement sur **la nouvelle loi d'orientation sur l'éducation**, dès le mois de janvier, puis la loi sur **l'acte III de la décentralisation** au printemps.

Le fonctionnement des E.P.L.E. est concerné par ces deux textes législatifs, qui seront adoptés en cours d'année pour une application partielle dès la prochaine rentrée de septembre 2013. Toutefois, il faudra attendre la parution des décrets d'application pour en appréhender les effets réels sur le fonctionnement de nos établissements.

D'après les indications recueillies ici ou là, et notamment lors de la conférence débat organisée dernièrement par « Éducation et Territoires » sur l'acte III de la décentralisation, **il semble acquis que les adjoints gestionnaires resteront fonctionnaires de l'État** et membres de l'équipe de direction de l'E.P.L.E. , les associations d'élus locaux (ARF et ADF) ayant renoncé à demander le transfert des gestionnaires vers les collectivités territoriales, convaincues, entre autres, par les organisations représentatives des personnels, des dangers que ce transfert apporterait à l'unité de l'E.P.L.E. .

En revanche, la composition du conseil d'administration sera revue, à la marge cependant, mais il est possible qu'une **contractualisation tripartite**, État/Collectivité territoriale/E.P.L.E., voit le jour. Il reste encore à en définir la portée exacte et les contours réels.

AJI Gestion pour l'Éducation sera attentive à l'évolution, à la parution et à l'application de ces textes et en fera la synthèse dans les prochains numéros de la revue Intendance.

Les rencontres 2013 seront organisées à Lyon, à l'Espace Tête d'Or, le 24 mai prochain, sur le thème de **l'achat public des E.P.L.E.** et, notamment, sur les **relations acheteurs/fournisseurs**, ainsi que sur la qualité des achats effectués par les lycées et collèges publics.

J'attire à nouveau l'attention des adjoints gestionnaires sur l'importance de leurs achats de fournitures ou services non seulement en termes de qualité, mais aussi en raison du poids économique qu'ils représentent et de la qualité juridique des contrats publics ainsi passés.

Nous nous devons d'être plus performants dans cette mission non négligeable de notre métier, en mutualisant les compétences et les moyens pour réaliser des achats de qualité à un coût compétitif.

Je suis persuadé que les conférences, débats et tables rondes organisés lors de ces rencontres à Lyon le 24 mai 2013 et les échanges avec les fournisseurs (industriels et distributeurs) de nos lycées et collèges, dans le cadre du salon professionnel lié à ces rencontres, seront utiles pour chacun des participants que je souhaite très nombreux.